

Création d'un poste de surveillant au Centre sportif

L'inauguration du Centre sportif, de la piscine couverte, de la piscine plein air rénovée et des terrains de football des Prés Roses a eu lieu en 1982.

A cette époque, le pourcentage de personnel dédié au site était de 6.5 EPT, dont 2 postes dédiés essentiellement à la surveillance, comme suit :

- 1 poste de chef d'équipe
- 2 postes de surveillants concierges
- 3 postes d'agents techniques
- 0.5 poste de concierge auxiliaire

En 1986, le stade d'athlétisme voyait le jour. En 1992 étaient réalisés le terrain synthétique des Prés-Roses avec les vestiaires provisoires et le centre de presse de la Blancherie. En 1999, le stade était adapté aux normes de la Ligue Nationale de Football. En 2001, un nouveau système pour améliorer l'hygiène dans les piscines était mis en place. En 2009, Fr. 500'000.- étaient votés pour l'installation d'un toboggan, pour des équipements pour personnes handicapées et pour des aménagements attractifs à la piscine plein air. Entre les années 1995 et 2000, le nombre moyen d'entrées à la piscine couverte était de 76'000 unités ; entre 2008 et 2013, ce chiffre s'élevait à 81'000 avec une hausse constante ces dernières années (82'802 en 2011 et 83'876 en 2012).

Depuis maintenant plusieurs années, des manifestations sportives d'envergure nationale et européenne sont régulièrement organisées au Centre sportif (par exemple les matches de Coupe d'Europe du Volleyball Franches-Montagnes), ce qui nécessite évidemment la mobilisation du personnel du Centre sportif.

En outre, on a pu constater depuis une demi-décennie des exigences fédérales et cantonales accrues dans le domaine de la santé en général et des normes d'hygiène en particulier, ainsi qu'un renforcement des normes de sécurité, notamment dans la surveillance des bassins qui doit être assurée de façon constante.

Tous ces changements, opérés depuis 1982, avec une dotation inchangée de 6 EPT, ont encouragé le Conseil Communal à prendre des mesures dès 2013. Ainsi, recommandée par l'Association des piscines romandes et tessinoises dans le cadre de son rapport de visite du 16 avril 2013, la nécessité de créer un poste au sein du Centre sportif de la Blancherie a été étudiée par le Service de la culture et des sports. Pour assurer le service de surveillance recommandé, le service de nettoyage et le service à la clientèle, il manque environ 1'700 heures annuellement.

Le 29 avril 2013, au vu de l'obligation de garantir la sécurité des baigneuses et baigneurs, le Conseil communal a décidé d'engager un surveillant auxiliaire à 100 %, jusqu'à la fin 2013.

Grâce à ce pourcentage supplémentaire, la Municipalité peut non seulement démontrer le parfait respect des règles en matière de surveillance, mais également une meilleure organisation et gestion des tâches dévolues aux employés du Centre sportif avec l'entretien et le contrôle de l'abri PC, ainsi que l'entretien des alentours et accès du Centre sportif.

Le Conseil de Ville est donc sollicité aujourd'hui pour créer le poste ci-dessous nécessaire à l'exploitation du Centre sportif.

fonction	pourcentage %	échelle	salaire brut annuel Fr.
Surveillant Centre sportif	100	7-9	82'000.- – 102'000.-

Il est à relever que cet engagement permettra une économie de Fr. 22'000.- sur la période estivale. En effet, un poste à 100 % d'auxiliaire d'été pourra être économisé.

PREAVIS DES COMMISSIONS ET PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL

Le projet a été présenté à la Commission des sports, à la Commission du personnel et à la Commission des finances, qui ont émis un préavis favorable.

Compte tenu de ce qui précède, pour assurer l'exploitation du Centre sportif de la Blancherie, le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter la création d'un poste de surveillant au Centre sportif. Le cas échéant, la liste des fonctions ayant qualité de fonctionnaire sera complétée en temps voulu et ce poste fera l'objet d'une mise au concours.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :
Pierre Kohler

La chancelière :
Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 11 novembre 2013

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 18 novembre 2013 ;
 - les dispositions de l'article 29, al. 5 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - le préavis favorable de la Commission des sports, de la Commission du personnel et de la Commission des finances
- sur proposition du Conseil communal ;

arrête

1. La création d'un poste de surveillant au Centre sportif est acceptée.
2. La liste des emplois dont les titulaires ont qualité de fonctionnaire est modifiée en conséquence.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La chancelière :

Anne Froidevaux

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 9 décembre 2013